

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — soir,
— — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — soir,
10 — 30 — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Il nous revient de plusieurs des départements envahis que les officiers prussiens laissent plus ou moins percer leur désir et leur espoir de voir prochainement l'Empereur aux Tuileries. On sait quelle est la discipline de l'armée allemande et comment tout se fait par ordre supérieur. Ces conversations qui se reproduisent simultanément sur divers points du territoire occupé sont donc un symptôme significatif et qui doit appeler l'attention des hommes politiques sur les vues du gouvernement prussien.

Une personne qui arrive de Paris nous signale un fait curieux qui témoigne de ce que pourraient faire les honnêtes gens avec un peu plus d'énergie et d'entente. Dimanche a eu lieu à l'église Saint-Thomas-d'Aquin la cérémonie de la première communion. Les gardes nationaux du quartier avaient spontanément pris les armes pour protéger l'église, et les communaux, tenus en respect, ont dû laisser s'accomplir en paix la cérémonie.

Les journaux de l'Espagne et du Portugal continuent à signaler la présence de nombreux agents socialistes de l'Internationale dans les principales villes de ces deux pays.

On écrit de Versailles, le 9 mai, à l'Union Libérale :

MM. Jules Favre et Poyer-Quertier ne sont pas encore arrivés. On sait cependant que les négociations pour la paix définitive avancent rapidement. Ce n'est pas pour le plaisir d'entrer à Paris que les Prussiens ont menacé à diverses reprises d'intervenir. Ils trouvent que, depuis trois mois que les préliminaires de paix sont signés, la ratification définitive devrait être intervenue. D'autre part, ils n'ont aucune velléité de s'immiscer dans nos affaires intérieures. Ils sont et veulent demeurer des créanciers, veillant sur leur gage, mais rien de plus. Il est complètement inexact qu'ils aient jamais songé à une restauration bouapartiste. Ils savent trop bien et ils l'ont prouvé dans la correspondance diplomatique, combien l'armée prisonnière en Allemagne a horreur de l'Empire. Il est probable que les difficultés relatives au mode de paiement des cinq milliards et aux détails de l'occupation sont en voie de règlement. M. de Bismarck voudrait du comptant, des espèces, il répugne à accepter des rentes. On répond que les rentes étant négociables, transmissibles à des tiers-porteurs, il n'y a aucun risque que la France se refuse un jour à les payer. D'autre part, l'armée allemande, fatiguée d'un si long séjour en pays étranger, demande à retourner dans ses foyers. C'est pourquoi il est urgent de régler les questions préalables de la première zone.

Dans l'Assemblée, un mouvement d'apaisement se produit. Tout le monde comprend que le calme est nécessaire. Il a été convenu dans les différents groupes, — il y en a cinq : la réunion des Réservoirs ; monarchistes purs ; le cercle Ferray, monarchistes politiques résignés à la République ;

le cercle des conservateurs républicains, moitié résignés, moitié « républicains par raison ; » la gauche modérée ; enfin la gauche radicale, dans laquelle même il y a le groupe « des neuf, » il a été convenu, disons-nous, — que toutes les questions délicates seraient ajournées.

Adresse de la Presse de Province à l'Assemblée nationale.

Messieurs les députés,

Les journaux soussignés ont tous porté et soutenu les listes électorales qui ont triomphé, le 8 février, et qui ont donné à la France la plus patriotique Assemblée qui ait depuis longtemps tenu en main nos destinées. Ils sont donc à même de traduire exactement la pensée de vos électeurs et de définir le sens de votre mandat.

Nous nous sommes émus, Messieurs, d'entendre des voix factieuses attaquant votre autorité, et nous nous étonnons que l'on ait la prétention de vous imposer un mandat qui n'est ni le nôtre, ni celui des électeurs dont nous sommes les interprètes. Des commissions municipales, fruit de de l'arbitraire dictatorial, quelques conseils élus sous des impressions orageuses et sortant de leurs attributions, un petit nombre de gardes nationales s'arrogeant le droit de délibérer sous les armes et de commander à ceux à qui elles sont tenues d'obéir, vous envoient des adresses, les unes injurieuses, les autres presque menaçantes, toutes insolites et déplacées. La presse conservatrice et libérale proteste contre ces adresses, qui ne sont que le produit d'un mot d'ordre, et dont l'exemple est parti du conseil municipal de Lyon.

Les signataires de ces adresses, Messieurs, ne sont pas vos électeurs ; ils ont tous voté pour des candidatures démagogiques hostiles aux vôtres ; vous n'êtes donc pas leurs mandataires. Ce ne sont que les vaincus du scrutin qui se mettent en rébellion. Après avoir proclamé l'infailibilité du suffrage universel, ils en viennent à se révolter contre l'arrêt qui les condamne.

Il ne saurait nous convenir que la voix broyante de cette minorité dominât celle du pays qui vous a choisis, qui est avec vous, qui est résolu à vous faire respecter et à se faire respecter lui-même.

Votre mandat, Messieurs, est clairement fixé, et ne saurait faire doute que pour ceux qui prennent un criminel intérêt aux désastres de la patrie. Vous n'avez pas le droit de vous séparer avant d'avoir terminé votre tâche ; et votre devoir est de donner au pays ce que le pays attend de vous. Vous avez défini vous-mêmes votre mission, lorsque, à l'unanimité de vos voix, et sans contradiction de la part de vos électeurs, vous avez dit, le 21 mars 1871, dans une proclamation au peuple et à l'armée : « Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sau-

ver, organiser et constituer le pays. » La première partie de votre tâche, celle qui a dû coûter le plus cher à vos cœurs patriotiques, est accomplie. Vous avez accepté les suprêmes sacrifices commandés par nos malheurs, et subi les nécessités dont vous n'étiez pas responsables. La France attend de vous le même courage pour dompter l'anarchie, et une sage direction pour

la remettre sur le chemin de ses glorieuses destinées.

Nous tenons pour des parricides ceux qui, après avoir été lâches devant l'ennemi étranger, tournent aujourd'hui leurs fusils contre l'armée française ; ceux qui, après avoir entravé la résistance de Paris, ont fait de cette grande cité le quartier-général de la Révolution cosmopolite ; ceux qui se sont incorporés à une bande de forcenés et de repris de justice ; ceux qui provoquent en province l'établissement de Communes insurrectionnelles ; ceux qui suscitent d'affreuses convulsions intestines, après les désastres inouïs de l'invasion. Nous, à qui les idées de décentralisation sont chères ; qui avons, les premiers, réclamé les franchises communales et les libertés provinciales, nous déclarons bien hautement que la Commune, telle qu'elle est installée à Paris et qu'on voudrait la proclamer ailleurs, est une institution surannée du moyen-âge ; que ce prétendu fédéralisme causerait le déchirement de l'unité nationale, si laborieusement préparée et consommée par nos pères, et que la décentralisation ainsi pratiquée serait une véritable dissolution.

Vous achèverez avec énergie et promptitude la victoire de l'ordre social et de la liberté sur les auteurs de ces tentatives impies. Le pouvoir exécutif, issu des suffrages de l'Assemblée souveraine, et qui doit toujours être la fidèle expression de vos vues et de vos sentiments, se montrera clairement pour de nombreux coupables qui ne sont qu'égarés ; mais il purgera résolument notre sol des scélérats à qui nous devons tant de calamités, et du ramassis d'étrangers qui déshonorent Paris.

Vous nous aiderez ensuite, Messieurs les représentants, à refaire une société vraiment chrétienne et française ; une société d'où Dieu, source et sanction de tous les devoirs, ne soit plus absent ; une société où tous les droits, ceux de l'individu comme ceux de la famille, ceux du plus humble citoyen aussi bien que ceux du plus grand, soient garantis avec la même sollicitude ; une société où l'ordre et la liberté se prêtent désormais un mutuel appui, sans sacrifice ou altération de l'un ni de l'autre.

La France honnête, la France qui aspire au travail, au repos, à la sécurité, la vraie France qui veut reprendre un jour son rang dans le monde, est avec vous, Messieurs ; vous êtes et vous resterez ses dignes représentants. Vos électeurs vous suivent dans vos pénibles travaux, dans vos efforts, et vos épreuves sont les nôtres. La presse de province, interprète naturelle de la pensée publique, croit remplir un devoir et espère vous être agréable, en vous assurant de tout son concours dans l'œuvre de salut et de rénovation qui vous a été confiée par l'Assemblée nationale.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos dévoués serviteurs,

Abbeville, à Abbeville. — Album dôlois, à Dôle. — Conciliateur, à Tarascon. — Courrier de l'Allier, à Montluçon. — Courrier de Bourges, à Bourges. — Courrier de Rennes, à Rennes. — Courrier de Saint-Nazaire, à Saint-Nazaire. — Courrier de la Vienne, à Poitiers. — Courrier du Jura, à Lons-le-Saulnier. — Décentralisation, à Lyon. — Echo roannais, à Roanne. — Echo rochelais, à la Rochelle. — Echo saumurois, à

Saumur. — Echo de la Sologne, à Romorantin. — Echo de la province, à Toulouse. — Echo du Tarn, à Castres. — Emancipateur, à Cambrai. — L'Eure, à Evreux. — Franche-Comté, à Besançon. — La Gâtine, à Parthenay. — Gazette du Languedoc, à Toulouse. — Gazette du Bas-Languedoc, à Nîmes. — Gazette du Midi, à Marseille. — Gazette de Normandie, à Rouen. — Gazette de l'Ouest, à Nantes. — Le Gers, à Auch. — Impartial du Finistère, à Quimper. — Indépendance bretonne, à Saint-Brieuc. — Indépendant du Centre, à Clermont-Ferrand. — Journal de Bolbec, à Bolbec. — Journal d'Elbeuf, à Elbeuf. — Journal de Forcalquier, à Forcalquier. — Journal de Mâcon, à Mâcon. — Journal de Maine-et-Loire, à Angers. — Journal de l'Oise, à Beauvais. — Journal de Rennes, à Rennes. — Journal de Saint-Jean-d'Angély, à Saint-Jean-d'Angély. — Journal de Trévoux, à Trévoux. — Journal de Vitry, à Vitry. — Mémorial de l'Allier, à Moulins. — Mémorial du Poitou, à Châtelleraut. — Mercure ap-tésien, à Apt. — Mercure segréen, à Segré. — Messager de l'Allier, à Moulins. — Messager de Toulouse, à Toulouse. — Océan, à Brest. — L'Ordre, à Mayenne. — L'Ordre et la Liberté, à Caen. — Progrès des Charentes, à Saintes. — Propagateur du Nord, à Lille. — La Savoie, à Chambéry. — Semeur de l'Oise, à Clermont-sur-Oise. — Union bretonne, à Nantes. — Union de l'Ouest, à Angers. — Union du Sud-Ouest, à Agen. — Union de la Sarthe, au Mans. — Union savoisienne, à Annecy. — Le Var, à Draguignan.

La liste des adhésions reste ouverte.

Les opérations militaires.

(Mardi 9 mai).

PRISE DU FORT D'ISSY.

Le fort d'Issy est pris.

Depuis deux jours, on remarquait, dans le fort d'Issy, un mouvement qui faisait présager un dénouement heureux et prochain de notre situation militaire sur ce point. Les insurgés essayaient évidemment de l'évacuer. Comme le passage des troupes aurait éveillé notre attention, ils s'éloignaient du fort par détachements peu nombreux et s'engageaient dans l'unique route qui peut les conduire encore dans Paris. Malheureusement pour eux, nos soldats faisaient bonne garde, et souvent la retraite des communaux était achetée par la mort de quelques-uns des leurs. Hier même, une troupe assez importante de fédérés, ne sachant pas sans doute que nous avions conservé nos positions dans la tranchée qui relie les deux forts, avait voulu, par ce moyen, gagner le fort de Vanves. Accueillie par une violente décharge de 55^e de ligne, elle dut se replier. On nous assure, en outre, qu'un souterrain qui aboutit du fort d'Issy dans Paris, a permis à un grand nombre d'insurgés de se retirer. Tous en s'éloignant du fort, n'avaient que le souci de sauver leur vie ; ils avaient abandonné leurs armes.

Dans la journée d'hier, il y avait eu, aux avant-postes fédérés, des défections. Plusieurs gardes nationaux, jetant leurs armes, s'enfuirent dans la direction de nos positions. Pénétrant leur dessein, nos soldats ne les inquiétèrent pas ; il n'en fut pas de même des communaux : l'un de ces malheureux a été ramassé à quelque distance de

nos avant-postes; il avait reçu huit blessures dans le dos. C'était un père de famille.

Par cet ensemble, on voit que l'entrée des nôtres dans le fort d'Issy n'était plus qu'une question d'heures. Cependant la garnison, pour cacher des préparatifs d'évacuation, essayait de faire bonne contenance. Elle envoyait encore quelques obus dans la direction de Châtillon et sur nos positions. Il est vrai que lorsque chacune de ses pièces non encore démontées faisait feu, les hommes qui la servaient affrontaient une mort presque certaine, exposés au tir de batteries dont les projectiles tombaient incessamment sur le fort, ainsi qu'à la fusillade de nos avant-postes.

Nos troupes hésitaient à s'engager dans le fort, dans la crainte qu'il ne fût miné. Ce matin, cependant, l'entrée fut résolue: un certain nombre d'insurgés y restaient encore, et il était infiniment probable qu'ils n'auraient pas poussé le dévouement à la cause de la Commune jusqu'à s'ensevelir sous les ruines du fort. Ce fut une compagnie du 38^e de ligne, de la brigade Paturel, qui, la première, pénétra dans le fort. La résistance des insurgés fut presque nulle; il en restait quatre cents environ qui mirent aussitôt bas les armes et se constituèrent prisonniers. Le commandant aurait été tué par un éclat d'obus. On a ramassé dans le fort une grande quantité d'armes; une voiture chargée de fusils a été déjà amenée à Versailles.

A onze heures, le drapeau tricolore remplaçait, sur les ruines du fort d'Issy, le drapeau rouge des insurgés.

Cette évacuation du fort paraît avoir été précipitée par le résultat des combats livrés ces jours derniers dans le village d'Issy. Nous avons annoncé qu'il nous appartenait en grande partie; ses dernières maisons, ses dernières barricades ont été enlevées une à une par nos troupes, et les communaux furent dès lors définitivement rejetés dans le fort.

La prise du fort d'Issy rend critique la position du fort de Vanves, déjà si abîmé par nos batteries de Châtillon et de Meudon. Toutes les casernes sont aujourd'hui à moitié détruites par nos obus; elles ne peuvent plus abriter la garnison qui s'est réfugiée dans les casernes. On pense qu'une attaque du village de Vanves aura lieu prochainement.

De nouvelles pièces de marine sont dirigées sur le fort d'Issy pour le réarmer. Les anciennes étaient toutes enclouées.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

M. Gambetta n'est pas encore arrêté, mais des mandats d'amener sont lancés contre lui sur tous les points de la France.

Il est à croire que le jeune dictateur se tiendra à l'écart et que, de la frontière d'Espagne, il continuera à diriger, sans danger pour lui, un mouvement qui, non comprimé, amènerait fatalement la guerre des villes contre les campagnes.

— Les troupes qui doivent composer le corps du général Cathelineau et qui se forment à Rambouillet, s'attendaient chaque jour à recevoir l'ordre de venir prendre part à l'action sous Paris. Il semble cependant qu'on soit décidé à se passer de leur concours, et ces braves soldats s'en montrent tout-à-fait déçus.

Les officiers supérieurs ont reçu du ministère de la guerre des instructions qui leur enjoignent de cesser le recrutement, et 800 hommes, prêts à quitter les dépôts, ne pourront rejoindre à cause de cette mesure. Il est vrai que le ministère de la guerre, tout en s'opposant à l'augmentation de l'effectif de ces troupes, ordonne de presser leur instruction; ce qui semble, au premier abord, assez contradictoire et pourrait bien cacher le projet de mettre prochainement en ligne les volontaires du général Cathelineau.

— M. le général Changarnier, complètement remis de sa maladie, vient d'arriver à Versailles.

NOUVELLES DE PARIS.

Le chef du comité de salut public à Paris, M. Félix Pyat, repousse, dans son journal *Le Vengeur*, tout idée de conciliation. Voici ce qu'il a publié le 8 mai:

« La conciliation n'est pas la paix. La trêve offerte est une trahison. C'est à Versailles, qui a dé-

claré la guerre, de demander la paix. La trêve! Versailles a tout à gagner, Paris tout à perdre à cette proposition.

» La trêve de vingt jours n'amènerait pas la paix, mais une recrudescence de guerre, avec une chance de mort pour Paris. La trêve serait toute contre Paris et pour Versailles. »

— Il paraît que Rossel, le nouveau ministre de la guerre de la Commune, déploie une très-grande énergie pour rétablir un peu de discipline dans les troupes insurgées. La tenue extérieure est assez modifiée depuis son administration. Chose piquante, il a supprimé, pour les grades les plus importants, notamment pour ceux de généraux, d'officiers d'artillerie et d'état-major, le droit d'élection, qui avait été au début l'un des droits les plus hautement revendiqués par l'émeute.

— On nous rapporte de source sûre cet épisode de la vie de Rossel. L'année dernière, le 7 mai, veille du plébiscite, Rossel, alors officier d'artillerie et en garnison à Bourges, a porté, en plein dîner d'officiers, un toast au succès du plébiscite impérial.

— Le *Mot d'ordre* publie une lettre de Rossel. Celui-ci déclare qu'il ne veut pas porter davantage la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère, où personne n'obéit.

Rossel donne des détails qui prouvent la division et la désorganisation complète des fédérés.

Il déclare se retirer et demande une cellule à Mazas.

Cette lettre est suivie d'un article où Rochefort demande que Rossel soit nommé dictateur.

— Le correspondant parisien du *Gaulois* affirme que des exécutions sans jugement sont faites par la Commune dans la prison de la Santé. Voici en quels termes il parle de ces faits:

« Les justiciers de l'Hôtel-de-Ville ont enfermés dans cet établissement des hommes qu'ils considéraient comme des otages. Avant hier, à huit heures du soir, hier, à la même heure, des exécutions ont eu lieu dans la cour. On ne connaît pas les noms des victimes. Ces assassinats juridiques sont une parodie grotesque des massacres de l'Abbaye.

Ce fait d'exécutions capitales, accomplies la nuit, en plein Paris, peut paraître invraisemblable, tant il est monstrueux; cependant, il est absolument vrai.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ouverture de la 2^e session ordinaire des conseils municipaux est fixée au 14 de ce mois.

Pendant cette session, les conseils municipaux n'auront à traiter que les affaires d'intérêt communal; ils n'auront pas, cette année, à s'occuper de l'examen des comptes de 1870 et du vote des budgets supplémentaire de l'année courante et primitif de 1872.

L'examen de ces comptes et la confection de ces budgets auront lieu dans la session municipale qui suivra la clôture de l'exercice, qui a été portée au 21 mai par un arrêté du chef du Pouvoir exécutif.

Par arrêté du chef du Pouvoir exécutif, en date du 5 mai 1871, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, les militaires dont les noms suivent, savoir:

Garde nationale mobilisée de Maine-et-Loire.

Au grade d'officier:

MM.

Tessier de la Motte (Anatole-Gonzalve-Stéphane), lieutenant-colonel de la 2^e légion; chevalier du 25 juin 1859; 15 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

Fermet (Joseph), chef de bataillon à la 3^e légion; chevalier du 26 décembre 1858; 33 ans de services, 8 campagnes.

Bounoure (Vincent), chef de bataillon, chevalier du 24 juin 1859; 20 ans de services, 9 campagnes, 2 blessures.

De Marcé (Marie-Gaston-Louis), chef d'escadrons, commandant les batteries de mitrailleuses de Maine-et-Loire; chevalier du 14 mars 1857, 3 campagnes.

Au grade de chevalier:

Massé (Albert), chef d'escadrons d'état-major, 15 ans de services civils, 1 campagne.

Proust (Jean-Paul-Emile), capitaine, aide-de-camp; 1 campagne, 1 blessure.

Bayard de la Vingtrie (Jules-Grégoire), chef de bataillon; 16 ans de services, 1 campagne.

Pineau (Alfred), capitaine à la 2^e légion; 1 campagne, 1 blessure.

Hiron (Charles), capitaine-trésorier de la 2^e légion.

François (Ernest), capitaine à la 3^e légion.

Deseurre, capitaine adjudant-major à la 4^e légion.

Garde nationale mobile de Maine-et-Loire.

Dans le 75^e régiment provisoire formé des mobiles de Maine-et-Loire et de Loir-et-Cher, sont nommés:

De Montlaur (Louis-Anatole), lieutenant-colonel.

De Montlaur (Charles), lieutenant-colonel; 15 ans de services, 2 campagnes.

De Terves (Amédée), chef de bataillon; 10 ans de services, 1 campagne.

Clauzel (Léon), chef de bataillon; 16 ans de services, 5 campagnes.

Robert de Beaucorps, capitaine; 6 ans de services, 2 campagnes.

Richou (Charles), capitaine.

Lebert (Georges), capitaine; 7 ans de services, 1 campagne.

De nombreuses demandes sont adressées à l'administration dans le but de connaître l'autorisation à obtenir pour le mariage des *gardes nationaux mobiles, mobilisés et anciens militaires*, rappelés sous les drapeaux en vertu de la loi du 10 août 1870.

Aux termes de l'art. 6 de la loi du 1^{er} février 1868, les *gardes mobiles* peuvent contracter mariage, *sans autorisation*, à quelque période que ce soit de leur service.

Les jeunes gens qui ont été *mobilisés* pendant la guerre bénéficieront des dispositions de cette même loi.

Quant aux *anciens militaires*, rappelés sous les drapeaux en vertu de la loi du 10 août 1870, ils sont rentrés, par le fait de leur retour à la vie civile, dans l'exercice du droit commun.

Conformément aux instructions de M. le ministre de l'intérieur, la délivrance de tout passeport à destination de Paris est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 11 mai.

SIGNATURE DE LA PAIX.

Une dépêche particulière, arrivée à 3 heures, nous apprend que le traité de paix a été signé, hier, à 4 heures du soir, à Francfort.

Le Gouvernement doit le faire annoncer aujourd'hui même, à l'ouverture de la séance.

Versailles, 10 mai.

Une partie des canons pris hier au fort d'Issy ont été ramenés à Versailles.

Plusieurs détachements d'artillerie et d'infanterie qui les conduisaient, se sont rendus dans la cour d'honneur du palais, pour présenter à l'Assemblée plusieurs guidons et fanions enlevés aux insurgés.

M. Grévy, président de l'Assemblée, a délégué plusieurs députés pour aller les recevoir.

M. Malleville, un de ces délégués, a pris la parole:

« Le président de l'Assemblée, retenu par ses devoirs, dit-il, m'a envoyé vous remercier et vous féliciter de votre triomphe, au nom de la France et de la patrie.

» Vous avez combattu, non contre des hommes égarés, mais contre des criminels.

» Remerciez en notre nom tous vos camarades et l'armée entière pour le zèle qu'elle a déployé dans la défense de la justice et de la loi.

» Soyez fiers de votre conduite. La patrie est malheureuse, mais nous la sauverons avec vous. »

Le chef de bataillon crie: Vive l'Assemblée!

L'armée et la foule répètent ce cri. Les députés crient à leur tour: Vive l'armée! et la foule le redit également.

Versailles, 10 mai, 7 h. soir.

La canonnade continue contre les positions des fédérés.

Aucun événement n'est signalé.

Versailles, 11 mai.

La canonnade dirigée contre les positions des fédérés produit des effets foudroyants.

Le fort de Vanves est encore occupé par les insurgés.

Un bataillon a enlevé, cette nuit, les barricades élevées en avant de Bourg-la-Reine.

Une centaine de fédérés ont été tués ou blessés; nous avons fait quarante trois prisonniers.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

AUX ABONNÉS DE *Paris-Journal*.

Au moment où *Paris-Journal* a été brusquement supprimé, il n'avait à son bureau de départ qu'une seule bande, celle du jour, pour chacun de ses abonnés.

C'est au moyen de cette bande que l'Administration a pu faire parvenir à ses souscripteurs l'avis de sa suppression. Elle n'a plus d'autre moyen de communiquer avec eux, et cependant elle a lieu de craindre que sa dernière circulaire n'ait pas été reçue par tous ses abonnés. C'est dans le but de faire cesser cet état de choses qu'elle nous prie de lui prêter le concours de notre publicité, en reproduisant l'extrait suivant de l'avis qu'elle adresse au public:

« Nous avons lutté jusqu'au dernier moment, et c'est seulement quand nos presses et tout notre matériel de registres et de bandes d'abonnements ont été mis sous scellés, que nous sommes venus chercher un asile à Saint-Germain.

» *Paris-Journal* compte 24,000 abonnés en province. On comprendra que sans nos bandes d'adresse il nous est impossible de les servir; nous prions donc nos abonnés de vouloir bien ne pas attribuer à notre mauvais vouloir ou à notre négligence une interruption dont nous sommes les premières victimes. Il va sans dire que nous tiendrons compte de tous les abonnements en cours, en les prolongeant au prorata du temps qui leur restait à courir.

» Si quelques-uns de nos souscripteurs actuels voulaient renouveler dès à présent leur abonnement, nous nous empresserions de le leur servir, et nous leur tiendrions compte à l'expiration de cet abonnement de la portion restant à courir sur l'abonnement suspendu que l'absence de registres et de bandes ne nous permet pas de servir en ce moment. »

N. B. Adresser toutes les demandes à Versailles, 2, rue de l'Abbé-de-l'Épée.

Sommaire de *l'ILLUSTRATION* du 29 avril.

Texte: Revue politique de la semaine. — Les négociations à Versailles. — Le programme de la Commune. — La guerre civile. — Les événements de Paris. — Deux membres de la Commune. — Versailles. — Typés et mœurs du jour. — Etudes de collectionneurs. — Arrestations, perquisitions, etc. — Chronique judiciaire.

Gravures: Guerre civile: état actuel de la barricade fermant la rue de la Rivoli, à l'angle de la rue St Florentin. — Affaire du 17 avril: retraite des fédérés quittant la rive gauche de la Seine à Asnières; — Affaire du 17 avril; les dernières troupes des fédérés tenant le passage du pont coupé d'Asnières; — Etat actuel de la porte Maillot sous le feu des batteries de la rive gauche de la Seine; — Désarmement des gardes nationaux réfractaires; — Prêtres conduits à la Conciergerie, leur arrivée dans la cour d'entrée; — Mesure extérieures prises pour une arrestation ou une perquisition. — Prisonniers français dans les baraquements de Francfort. — Le marchand de volailles du Palais-Royal. — Rébus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.